



L'action sanitaire ensemble

Mayenne

NOS FORMATIONS

La SANTÉ du veau _____	3
Les MAMMITES _____	4
La santé du pied : les BOITERIES _____	5
La santé du pied : initiation au PARAGE _____	6
Plantes et huiles essentielles en élevage _____	7
MANIPULER ses bovins en toute sécurité _____	8
L'EAU de qualité en quantité _____	9
L'EAU - traitement de l'eau _____	10
Biosécurité en élevage Porcin _____	11

LA SANTE du veau

La formation peut s'adapter aussi bien pour l'élevage laitier que pour l'élevage allaitant

Objectif :

Être capable de diagnostiquer les maladies des veaux et les prévenir

- Apporter les premiers soins au nouveau-né, gestes clés pour un bon démarrage du veau.
- Connaître et maîtriser les gestes d'examen d'un veau malade.
- Diagnostic des maladies (diarrhées, problèmes respiratoires) = analyser les symptômes, évaluer l'état de gravité
- Prévention = identifier les facteurs de risques d'apparition de ces maladies et être capable de mettre en place des conditions d'élevage permettant d'éviter ces maladies.



Tarifs : 112 €

Prérequis : Tout public

Durée : 1 journée

Repas : Plateau repas

Contenu

- Soins au veau nouveau-né : les gestes systématiques, réanimation
- Les diarrhées néonatales : les causes (infectieuses, alimentaires), symptômes et traitements
- Les maladies respiratoires : les causes infectieuses, symptômes et traitements
- La coccidiose = facteurs de risques, prévention de la coccidiose par la gestion de l'immunité et de l'environnement.
- Prévention médicale des maladies néonatales
- Gestion du colostrum = importance du transfert colostrale, la pesée du colostrum, les quantités à distribuer, l'importance du moment de distribution.
- Rôle des conditions de vie (ambiance, paillage,...), bien-être

Méthodes et outils pédagogiques

- Diaporama
- Fiches techniques

Les MAMMITES DES VACHES LAITIÈRES

Objectifs pédagogiques

- Approche de l'impact économique des mammites en élevage laitier
- Connaître les principaux facteurs de risque d'apparition de mammites, savoir les évaluer pour son élevage et adapter son plan de prévention.
- Savoir valoriser les enregistrements relatifs aux mammites (historique cellulaire, registre des traitements ...) et cibler le profil de mammites dominant : réservoir mammaire ou réservoir environnement.
- Savoir orienter son choix de réforme ou traitements au tarissement à partir de la lecture de ses documents d'élevage et du statut leucocytaire de chaque vache.
- Comprendre les protocoles de traitements proposés par le vétérinaire.
- Savoir réagir rapidement devant une dégradation des résultats.



Tarifs : 112 €

Prérequis : Tout public

Durée : 1 journée

Repas : Plateau repas

Contenu

- Calcul de l'impact économique réel des mammites
- Analyse des équipements de traite et pratiques d'hygiène d'un élevage avec mise en évidence des points clés de surveillance
- Réalisation de tests de dépistage CMT et de prélèvements de lait de manière stérile
- Analyse des documents d'élevage, interprétation des données : définition du statut de l'élevage et détermination du type de mammite épidémiologie dominante
- Étude de 7 sujets : les germes en cause, la machine à traire, les bonnes pratiques au tarissement, l'hygiène de traite, le bâtiment, le traitement en lactation ou au tarissement avec orientation des décisions à prendre selon le contexte
- Les courants vagabonds
- Savoir reconnaître les mammites aiguës et moyens d'action

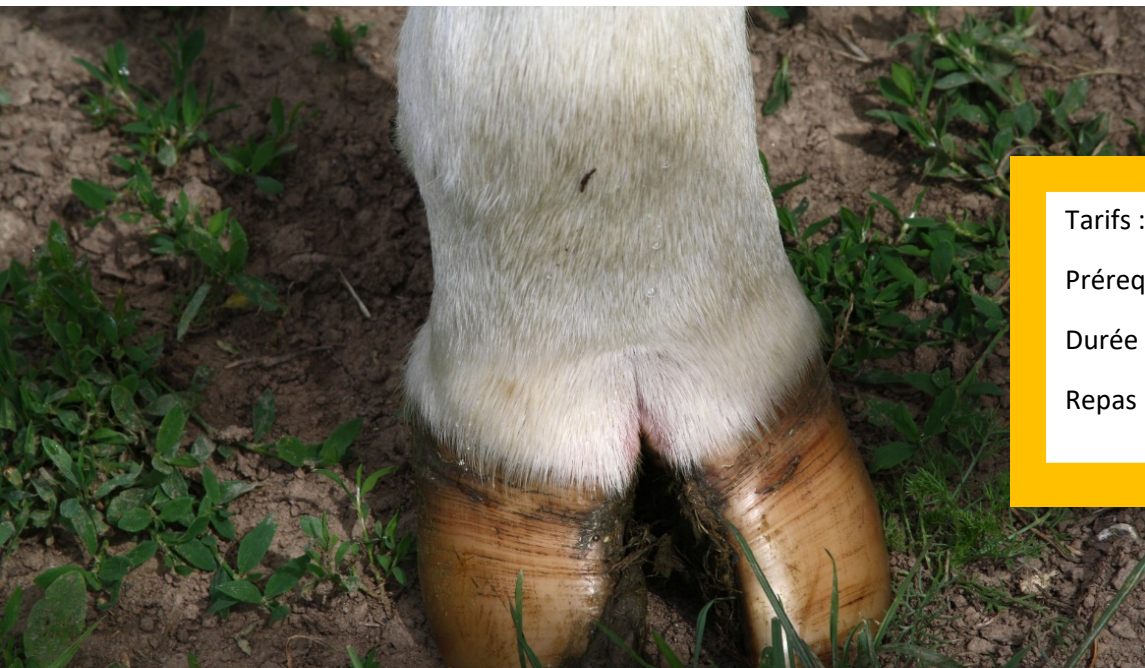
Méthodes et outils pédagogiques

- Mise en pratique en ferme
- Diaporama
- Lecture des documents d'élevage
- Fiche d'auto-évaluation des facteurs de risque
- Utilisation du guide "les mammites en élevage bovin"
- Plaquette "les 6 gestes clés"

La santé du pied : les BOITERIES

Objectifs pédagogiques

- Savoir repérer les animaux nécessitant un parage (animaux boiteux, sub-boiteux).
- Comprendre le principe de fonctionnement du pied pour intervenir efficacement.
- Reconnaître les principales lésions du pied et leurs origines.
- Savoir mettre en œuvre une contention efficace pour examiner un pied et le parer.
- Connaître le matériel de parage.
- Connaître et identifier les facteurs de risque possibles pour son élevage.



Tarifs : 112 €

Prérequis: Tout public

Durée : 1 journée

Repas : Plateau repas

Contenu

- Notation des vaches d'un troupeau : repérage des boiteuses
- Facteurs de risque des boiteries (logement, alimentation, sol, ...)
- Visualisation de l'anatomie et du fonctionnement du pied (pieds sains)
- Visualisation des principales lésions du pied
- Présentation du matériel de parage et de contention
- Démonstration de parage

Méthodes et outils pédagogiques

- Vidéo
- Diaporama
- Présentation de matériels
- Grille de notation pour un troupeau
- Présentation de pieds sains, de pieds avec lésions sur photos
- Jeu interactif d'association lésions et facteur de risque
- Précisions des mesures théoriques à mettre en œuvre pour la prise en charge de cette problématique dans l'élevage de chaque participant

La santé du pied : initiation au PARAGE

Objectifs pédagogiques

- Être capable de comprendre les origines des boiteries dans un élevage bovin.
- Connaître les mécanismes de développement de la maladie à l'échelle de l'animal et de l'élevage.
- Être capable de définir des repères d'intervention pour le parage.
- Être capable de réaliser un diagnostic d'élevage.
- Techniques de parage (fonctionnel et curatif).



Tarifs : 112 €

Prérequis : Tout public

Durée : 1 journée

Repas : Plateau repas

Contenu

- Préparation du matériel, affûtage, choix des outils
- Se mettre en sécurité - contention de l'animal - réglage de la cage de contention
- Définition de la méthode d'intervention, des repères, positionnement des mains
- Facteurs environnementaux (habitat), alimentaires
- Choix des animaux nécessitant un parage fonctionnel
- Choix des animaux nécessitant un parage curatif à une boiterie - identification de la boiterie - matériels à choisir en fonction des soins à fournir - réalisation d'un parage

Méthodes et outils pédagogiques

- Présentation des 5 pieds morts sur support
- Parage par élève, par groupe de 2, changement de pied à chaque élève
- Démonstration pose de talonnette
- Démonstration pose d'un pansement
- Démonstration d'affutage

INITIATION À L'UTILISATION DES PLANTES ET HUILES ESSENTIELLES EN ÉLEVAGE

La formation peut s'adapter aussi bien pour l'élevage laitier que pour l'élevage allaitant (petits et grands ruminants)

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le principe et l'intérêt de l'utilisation des plantes et huiles essentielles.
- Connaître les plantes médicinales et les huiles essentielles utilisables pour soutenir les fonctions biologiques de ses animaux.
- Connaître les normes, voies d'administration, excipients, précautions d'emploi, réglementation actuelle.
- Être capable de formuler ses préparations.



Tarifs : 112 €

Prérequis : Tout public

Durée : 2 journées

Repas : Plateaux repas

Contenu

- Présentation de l'utilisation des plantes
- Présentation des plantes les plus employées : propriétés, utilisation pratique, récolte et extraits à la ferme
- Présentation de l'utilisation des huiles essentielles : précautions d'emploi, applications pratiques
- Limites réglementaires
- Établissement de protocoles d'utilisation simples en élevage bovin et en élevages caprins et ovins.

Méthodes et outils pédagogiques

- Diaporama
- Étude de cas
- Échanges sur les situations rencontrées

Présentation par un vétérinaire spécialisé en utilisation des plantes et huiles essentielles en élevage, depuis plus de 15 ans – Dr Philippe Labre

MANIPULER ses bovins en toute sécurité

Objectifs pédagogiques

- Connaître les bases du comportement bovin afin d'être capable de détecter une situation à risque en cours de manipulation.
- Savoir manipuler en sécurité un animal seul, ou dans un lot, en stabulation ou en prairie
- Connaître les différents systèmes de contention des bovins.
- Comment choisir son équipement de contention.



Tarifs : 112 €

Prérequis : Tout public

Durée : 1 journée

Repas : Plateau repas

Contenu

- Approfondissement des connaissances sur la perception sensorielle du bovin et son comportement
- Présentation de différents systèmes de contention individuelle, collective et d'embarquement...
- Attacher un animal pour travailler en sécurité, aborder correctement l'animal attaché
- Choisir ses cordes, faire ses licols, les utiliser - faire des nœuds

Méthodes et outils pédagogiques

- Diaporama
- Mise en pratique en ferme
- Fiche d'auto-évaluation des facteurs de risque
- Lien tuto – comment faire un licol, nœud ...

De L'EAU : Maîtrise des quantités et de la qualité des captages privées

Public : Éleveurs/Conseillers sanitaires d'élevage

Objectifs pédagogiques

- Approvisionnement en eau d'origine privée (puits, source, forage, autres).
- Identifier et anticiper les situations à risque (puits, source, forage, autres).
- Établir un programme de surveillance (analyse d'eau) adapté à sa production agricole et à son captage d'eau.
- Choisir et adapter le mode d'abreuvement au champ et en bâtiment.



Tarifs : 112 €

Prérequis : Tout public

Durée : 1 journée

Repas : Plateau repas

Contenu

- Les risques sanitaires sur les animaux liés à l'abreuvement
- Les facteurs de risques de pollution des captages et installation d'eau
- Conception et protection des captages d'eau : puits, forage, abreuvement au champ
- Les analyses d'eau : choix des critères à analyser et interprétation des résultats
- Conception des circuits d'eau à l'exploitation et au pré + abreuvement
- Entretien des installations d'eau à la ferme

Méthodes et outils pédagogiques

- Diaporama
- Travail d'interprétation des analyses d'eau des participants
- Étude de plusieurs cas concrets
- Visite et étude d'un élevage confronté à des problèmes de qualité de l'eau
- Fiches techniques, articles de presse, résultats d'études

L'EAU Traitement des eaux des exploitations agricoles

Public : Éleveurs

Objectifs pédagogiques

- Savoir choisir un matériel de traitement de l'eau adapté aux besoins de l'exploitation.
- Assurer la surveillance et l'entretien des stations de traitement.
- Optimiser les coûts d'entretien, choix des consommables.



Tarifs : 112 €

Prérequis: Tout public

Durée : 1 journée

Repas : Plateau repas

Contenu

Les traitements bactériologiques

- Chloration, peroxyde d'hydrogène, dioxyde de chlore, électrolyse de l'eau, ultraviolet

Les traitements physico-chimiques

- Manganèse, adoucisseur, neutralisation, dénitratation

Conditions de mise en place, avantages, limite, coûts des différents systèmes, entretien, suivi des stations

Méthodes et outils pédagogiques

- Diagnostic à partir de cas concrets de participants
- Visite et étude en élevage confronté pour mise en place d'une station de traitement
- Fiches techniques, articles de presse, fiches d'autodiagnostic
- Diaporama

BIOSECURITE en élevage Porcin et autres suidés

Objectifs pédagogiques

Formation mise en place dans le contexte actuel de risque de peste porcine africaine afin de répondre aux exigences réglementaire de l'arrêté du 16 octobre 2018. L'objectif général de l'action de formation est de former un référent biosécurité par exploitation pour que chaque exploitation dispose du plan de biosécurité.



Tarifs : 112 €

Prérequis : Tout public

Durée : 1 journée

Repas : Plateau repas

Contenu

- Connaissances de base sur la PPA : le virus et sa résistance, les symptômes de la maladie et les critères d'alerte ;
- Voies de contamination et de propagation ;
- Eléments de compréhension de la situation actuelle : les chiffres, l'avancement de la maladie
- Etre en mesure de concevoir un plan de biosécurité adapté à l'élevage, le faire appliquer par le personnel et les visiteurs de l'élevage, l'actualiser et plus largement, répondre aux exigences de l'arrêté biosécurité du 16 octobre 2018. 3. Au-delà du contexte PPA, être capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène et de biosécurité en élevage de porcs ;
- Les mesures d'hygiène actives telles que plan de nettoyage, de désinfection et de dératisation

Méthodes et outils pédagogiques

- Présentation de groupe en salle avec support vidéoprojecteur et papier pour apport de connaissance et brainstorming.
- Mise à disposition de PC connecté avec plan type geoportail. Étude de cas pratique avec cas type et personnel ; vidéoprojecteur et paperboard.
- un plan de biosécurité vierge ;
- un outil d'évaluation de la biosécurité en élevage de porcs de type « porc protect », outil web de l'IFIP ;
- Une affiche sur les consignes d'entrée dans les élevages ;
- Les 10 fiches techniques de biosécurité élaborées par l'IFIP.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap selon leur spécificité.

Pour plus d'information, rendez-vous sur notre site <https://www.m-elevage.fr/stagiaire-besoins-specifiques/>

Ou contactez notre référent handicap : Emmanuelle FALCO 02 43 49 84 85

emmanuelle.falco.gds53@reseaugds.com

Sites références :

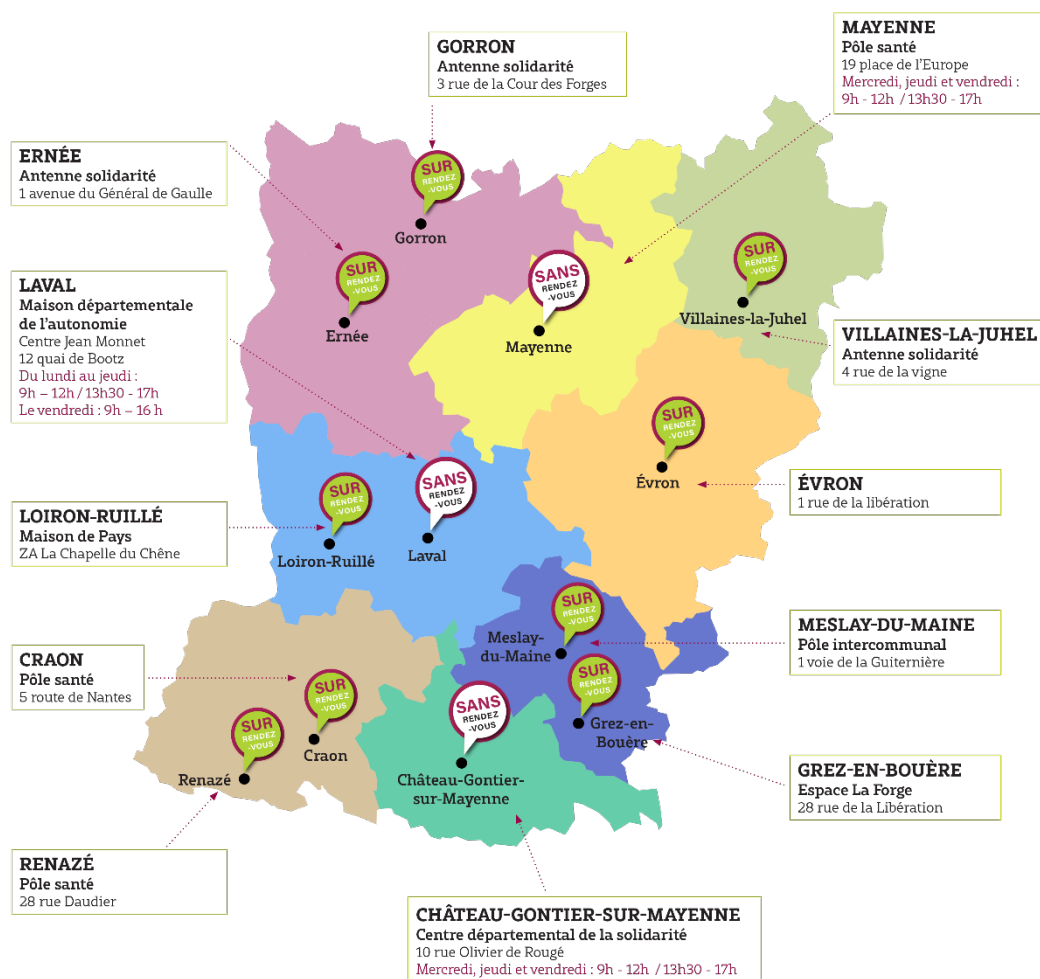
<https://www.handicap.fr/>

<https://handicap.gouv.fr/>

<https://www.agefiph.fr/>

**Maison
départementale
de l'Autonomie 53**

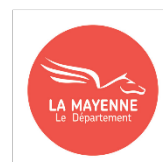
12 Antennes Territoriales de l'autonomie



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Téléphone : 02 43 677 577

Courriel : mda@lamayenne.fr



**JE SOUHAITE FAIRE UNE FORMATION :
PUIS JE BENEFICIER D'UNE AIDE
FINANCIERE PAR VIVEA ?... OUI SI :**



□ Je relève

Du régime agricole des secteurs suivants :

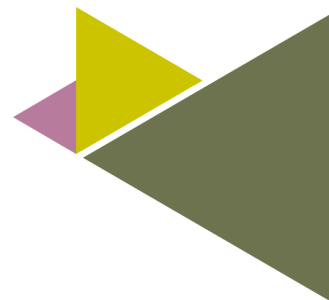
- Exploitations et entreprises agricole (cultures, élevage, dressage, entraînement, activités touristiques implantées sur ces exploitations) ;
- Entreprises de travaux forestiers (sauf exploitants forestiers négociant en bois) ;
- Entreprises de travaux agricoles (y compris création, restauration et entretiens de parcs et jardins, c'est-à-dire les entreprises du paysage) ;
- Entreprises du secteur du cheval (sauf ceux du spectacle et les loueurs d'équidés).

□ Je suis

- Chef d'exploitation ou d'entreprise non salariés ;
- Aide familial ;
- Conjoint collaborateur (mariage, pacte civil, concubinage) ;
- Cotisant de solidarité.

□ Je dois

- Etre en activité ;
- Etre à jour du paiement de ma contribution formation auprès de la MSA sur l'année N-1 ;
- Ou être à jour de mon échéancier de paiement mis en place avec la MSA.



• Je vais sortir de l'agriculture le 15 mai prochain, que se passe t-il ?

⇒ Vous resterez finançable jusqu'à la fin de l'année civile *

• Je n'ai pas pu régler mon échéancier ce mois-ci ?

⇒ Vous restez finançable si vous étiez à jour en début d'année

• Je suis salarié agricole :

⇒ Vous relevez d'OCAPIAT (OPCO)

• J'ai payé mes cotisations sociales de l'année N-1 à la MSA et mon organisme me dit que je ne suis pas à jour de ma cotisation formation :

⇒ Nous recevons des mises à jour de la base MSA 3 fois par an. Votre situation sera régularisée. Dans un cas d'urgence, nous vous invitons à vous rapprocher de votre délégation VIVEA (www.vivea.fr) ou appeler le 01 56 33 29 03

• Je ne peux plus régler mes cotisations sociales de cette année et donc la cotisation VIVEA, mais je voudrais faire une formation :

⇒ Vous avez la possibilité de solliciter votre caisse MSA pour mettre en place un échéancier de paiement.

⇒ Si vous étiez à jour de votre cotisation VIVEA en n-1, vous apparaîtrez toujours "finançable" dans la base VIVEA jusqu'à la fin de l'année.

• Je n'étais pas à jour l'an dernier et n'ai pas pu régler ma cotisation cette année :

⇒ Vous n'êtes malheureusement pas finançable par VIVEA

* excepté pour les cotisants de solidarité (sortie immédiate car paiement de la cotisation formation au prorata temporis)

MEMENTO

Financer une action de formation avec VIVEA

Vous souhaitez organiser une formation pour des actifs non salariés agricoles ?

Ce mémento précise les démarches à effectuer par les organismes de formation, étape par étape, pour bénéficier d'un financement VIVEA.

1 La demande de financement

Le dépôt de la demande

Vous la saisissez en ligne :

- Vous vous rendez sur www.vivea.fr et cliquez, en page d'accueil, sur « **Votre Extranet** ».
- Après avoir sélectionné le comité de votre région, consultez son **appel d'offres permanent** et sélectionnez la priorité correspondant à votre projet.
- Choisissez ensuite le **type de formation**: demande collective, demande individuelle ou parcours individualisé.
- Sélectionnez enfin une **date de session d'instruction** et un **domaine de compétences**.

N.B. : Aucun parcours individualisé comprenant plus de 6 modules et prévoyant plus de 30 stagiaires ne sera accepté.

- **L'appel d'offres permanent du comité est composé de plusieurs fiches descriptives qui précisent par priorité** : les thèmes de formation, les objectifs, les modalités pédagogiques, les publics, les types de formation, les modalités de financement, les cofinancements mobilisables...

Des cahiers des charges peuvent venir préciser la demande.

Cet ensemble d'éléments est à réunir pour pouvoir demander un financement.

- **VIVEA procède à l'achat de la prestation sur la base d'un prix de vente global**. Ce prix de vente correspond à un volume d'heures/stagiaire prévues et donc achetées et à un nombre de stagiaires.

La justification des coûts de formation avec des bilans financiers détaillés n'est donc pas nécessaire.



Vous pouvez alors commencer à saisir **votre demande de financement**, celle-ci comprend :

- **La présentation du projet de formation** (indiquez s'il existe des prérequis pour les publics ainsi que les noms, qualifications et compétences des formateurs) ;
- **Les caractéristiques du projet** ;
- **Le programme de l'action** ;
- **Le devis de la prestation pour le prix de vente total de l'action. La contribution stagiaire que vous avez préalablement définie figurera également sur le devis. Ces éléments tarifaires sont contractuels et ne pourront subir aucune modification a posteriori.**

N.B. : Saisissez et téléchargez votre RIB et si nécessaire une attestation d'exonération de T.V.A (Cerfa 3511) pour pouvoir déposer votre demande la 1^{ère} fois.



- **Pour que votre demande soit traitée rapidement, vous pourrez la déposer au plus tard le dernier jeudi de chaque mois (soit 3 semaines avant la date de la clôture de la session d'instruction).**

N.B. : Si une action est éligible à un cofinancement, VIVEA se charge de le mobiliser. Vous serez alors informé et invité à vous conformer aux obligations du cofinancier inscrites dans la fiche du cofinancement téléchargeable en ligne.



© Shutterstock

L'examen de la demande

VIVEA examine la conformité technique de la demande.

Celle-ci est conforme techniquement si elle répond aux critères suivants :

- Il s'agit bien d'une action de formation au titre de l'article D.6321-1 du code du travail. Elle remplit les conditions des articles L6316-1 et R6316-1 relatifs à la qualité de la formation ;
- Tout ou partie du public prévu est considéré comme éligible aux financements par VIVEA (chef d'exploitation agricole, entrepreneur du paysage ou de travaux forestiers, collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide familial, cotisant de solidarité ou personne reconnue comme engagée dans une démarche d'installation) ;
- Respect des règles et procédures de financement de VIVEA (cf. conditions générales consultables sur Hâpi) ;
- Respect des règles spécifiques d'éligibilité de VIVEA : une durée minimale de 7 heures pour toutes les formations et des spécificités pour certaines actions comme les prestations rattachables et les formations mixtes digitales. (Consultez votre délégation pour en savoir plus) ;

- Respect des conditions fixées par l'appel d'offres permanent du comité ;
- Respect des règles du cofinancier éventuel (consultables sur Hâpi).

Si votre demande est conforme techniquement, VIVEA décide d'accorder ou non un financement en fonction de la disponibilité financière.

- Les décisions d'attribution de financement sont prises par VIVEA une fois par mois, au regard des fonds encore disponibles sur cette priorité.

N.B. : Le comité VIVEA définit une fois par an ses priorités et alloue des enveloppes budgétaires à chacune d'elles.



VIVEA clôture la session d'instruction le troisième jeudi du mois, date à laquelle les décisions d'attribution vous sont communiquées par e-mail.

La réponse de VIVEA

- Si votre demande est acceptée, VIVEA vous informe par e-mail de sa décision attributive et met à votre disposition sur son extranet un accord de financement conditionnel.
- Si votre demande n'est pas conforme et/ou si elle n'est pas acceptée, VIVEA vous envoie un e-mail précisant les motifs du refus.



Les formations peuvent démarrer au plus tôt 7 jours pleins après la décision d'attribution et au plus tard 45 jours après la date de démarrage inscrite sur la demande.
Passé ce délai l'accord de financement est automatiquement perdu.



Le dossier d'accord de financement conditionnel comprend :

- L'accord de financement (conditions spécifiques à l'action de formation) ;
- La déclaration de démarrage de session incluant le contrat de prestation et le mandat de facturation ;
- La fiche individuelle d'inscription du contributeur ;
- Trois modèles : feuille d'émargement, attestation d'assiduité pour les temps à distance et attestation de présence pour les ateliers permanents ;
- La convention d'attribution de VIVEA pour chaque cofinancement éventuel s'il y a lieu.

Vous souhaitez déposer une demande de financement pour un parcours individualisé, téléchargez notre fiche mémo.

2 L'inscription des stagiaires

Suite à l'accord de financement, VIVEA met immédiatement en ligne la formation, sur son site internet (rubrique «choisir une formation») **et sur l'appli VIVEA**, et ouvre ainsi aux stagiaires, la possibilité de choisir en ligne une formation et de se préinscrire.

Un mail de préinscription vous est envoyé :

- Soit vous validez l'inscription, le demandeur reçoit un mail de confirmation.
- Soit vous rejetez l'inscription, vous motivez les raisons du refus et en informez le demandeur.

Vous complétez la liste en recherchant le contributeur dans la base VIVEA disponible sur l'Extranet, en saisissant son nom, son prénom, sa date de naissance et son département. Vous sélectionnez celui qui correspond à la fiche du stagiaire dans le résultat de recherche. **Vous savez immédiatement s'il est finançable et si une contribution stagiaire supplémentaire doit lui être réclamée au vu de son plafond de prise en charge annuel.**

⚠ Le choix d'un autre contributeur dans le résultat peut être considéré comme une usurpation d'identité et peut conduire à un refus de paiement. Si le stagiaire est en parcours d'installation et se forme pour la 1^{ère} fois, vous devez créer sa fiche.

N.B. : Les inscriptions en ligne alimentent automatiquement les formulaires suivants : fiches individuelles d'inscription du contributeur (l'utilisation de ce document est obligatoire, toute contrefaçon telle que la recombinaison d'un document sous word, une partie rayée ou modifiée à la main, pourra donner lieu à un refus de paiement), grille de présence, modèles d'attestation de présence et de feuille d'émargement.

Nous vous recommandons d'utiliser les modèles mis à votre disposition sur notre extranet afin de garantir la présence de l'ensemble des informations obligatoires (logo des cofinanceurs, autres logos, etc).



- **Le contributeur peut se préinscrire dans la limite des places disponibles, au plus tard la veille du jour de la formation.**

3 La réalisation de l'action

La déclaration de démarrage de session

Vous saisissez en ligne une déclaration de démarrage de session, vous l'imprimez et l'adressez par courrier à VIVEA Service de traitement des dossiers, pour chaque formation bénéficiant d'un accord de financement conditionnel.



Le formulaire de déclaration de démarrage de session (DDS) comprend :

- le contrat de prestation ;
- le mandat de facturation ;
- le planning détaillé pour les formations comprenant des séances saisies en période.

Ce formulaire doit être paraphé et signé par un responsable habilité de l'organisme de formation. Le cachet de l'organisme de formation doit apparaître.



- **La déclaration de démarrage doit obligatoirement être saisie 7 jours avant le début de l'action de formation.**
- **L'original paraphé et signé doit parvenir au plus tard en même temps que le dossier de réalisation.**

N.B. : lorsqu'une action comporte des séances en période la DDS accompagnée du planning doit être envoyée par courrier 7 jours avant le démarrage de l'action.

La déclaration de modification

En cas de modification, vous devez impérativement en faire la déclaration à VIVEA sous peine de ne pas être financé. Toute modification doit être effectuée en ligne sur Hâpi avant la date de réalisation.



- **Elle doit être saisie au plus tard la veille de la date prévue initialement dans l'accord de financement conditionnel ou la déclaration de démarrage de session.**



La déclaration de modification permet de déclarer :

- les changements de date, de lieu, d'horaire ou d'intervenant ;
- la réduction de la durée ;
- l'annulation d'une action de formation.

N.B. : VIVEA n'acceptera pas de modification substantielle du programme agréé.





© JA Mag

La réalisation de l'action

Vous réalisez l'action de formation. **Vous vous assurez que vous remplissez bien les conditions légales et réglementaires** et notamment la signature par les participants des pièces attestant de leur présence par demi-journée.

Vous complétez en ligne la grille de présence : confirmation des inscrits, ajout des stagiaires supplémentaires éventuels et nom de l'animateur. Vous connaîtrez immédiatement le montant de la facture sous réserve du contrôle des pièces.

Vous envoyez ensuite, par courrier, le dossier de réalisation à VIVEA Service de traitement des dossiers.



Le dossier de réalisation doit parvenir à VIVEA au plus tard un mois après la fin de l'action.

N.B. : Tout dossier reçu hors délai expose l'organisme de formation à un refus de paiement.



Le dossier de réalisation comprend pour chaque session :

- **les fiches individuelles d'inscription originales du contributeur de VIVEA. Ces contrats de subrogation seront à compléter, signer et dater par le stagiaire.**
- **la photocopie des feuilles d'émargement, des attestations d'assiduité pour les temps à distance et des attestations de présence pour les ateliers permanents.**
- **les documents demandés par les co-financeurs éventuels : la convention et la preuve de publicité.**

VIVEA se réserve le droit d'effectuer à tout moment un contrôle sur site de la réalité et de la conformité de la formation.

4 Le contrôle, la facturation et le règlement

Après réception et contrôle des justificatifs fournis, VIVEA établit deux factures, conformément au devis :

- Une facture pour votre compte du montant total de la formation conformément au mandat de facturation ;
- Une facture VIVEA de la contribution stagiaire que vous avez perçue pour le compte de VIVEA.

VIVEA vous avertit par e-mail de la mise à disposition de celles-ci sur son extranet et vous fournit des explications complémentaires si nécessaire. Une compensation entre ces deux factures est effectuée et le solde vous est versé par virement bancaire.

Vous vérifiez la facture au moment du solde et disposez de 15 jours à compter de son émission pour éventuellement la contester sur l'extranet de VIVEA.

Si le dossier n'est pas conforme, vous en êtes informé et invité le cas échéant à fournir les pièces manquantes.



Au plus tard un mois après réception du dossier de réalisation complet et conforme, VIVEA émet les deux factures et procède au paiement.

N.B. : Lorsque vous recevez un virement bancaire, vous pouvez à tout moment consulter le détail de celui-ci sur l'extranet de VIVEA, dans « Votre compte », menu « Facture », sous menu « Détail des règlements ».

www.vivea.fr

Pour entrer en contact avec la délégation la plus proche, composez le 01 56 33 29 03

VIVEA - Service de traitement des dossiers
13-15, rue Flachat
75017 Paris

SIREN : 440 65 62 47